

# BAREME DE NOS COMMISSIONS



## TRANSACTIONS SUR LOCAUX A USAGE D'HABITATION:

### **Mandat exclusif de vente**

- 3 % TTC sur transaction supérieure à 800 000 €
- 3,5 %TTC sur transaction entre 450 001 € et 800 000 €
- 4 % TTC sur transaction entre 250 001 € et 450 000 €
- 4,5 %TTC sur transaction entre 150 001 € et 250 000 €
- 6,8 %TTC sur transaction entre 35 001 € et 150 000 €
- 2800 € TTC sur transaction inférieure ou égale 35 000 €

### **Mandat simple de vente**

- 3,3 %TTC sur transaction supérieure à 800 000 €
- 3,8 %TTC sur transaction entre 450 001 et 800 000 €
- 4,3 %TTC sur transaction entre 250 001 et 450 000 €
- 4,8% TTC sur transaction entre 150 001 et 250 000 €
- 7 % TTC sur transaction entre 35 001 et 150 000 €
- 2800 € TTC sur transaction inférieur ou égale 35 000 €

Commission à la charge du vendeur ou de l'acquéreur suivant les termes du mandat (incluse dans le prix et exprimée en pourcentage lorsqu'elle est à la charge de l'acquéreur, ou incluse dans le prix sans mention lorsqu'elle est à la charge du vendeur (dispositions Loi ALUR)

**Dans le cadre d'un mandat exclusif, le montant des diagnostics obligatoires acquitté par le vendeur sera déduit du montant des honoraires d'agence (sur présentation de la facture)**

## LOCATION DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION:

**A charge du bailleur:** un mois de loyer hors charges TTC

**A charge du locataire:** Visite, constitution du dossier et rédaction du bail 12 € le m<sup>2</sup> + 3 € le m<sup>2</sup> pour l'état des lieux d'entrée

## LOCATION DES STATIONNEMENTS :

**Bailleur et locataire:** un mois de loyer hors charges plus TVA

## LOCATION DE LOCAUX A USAGE COMMERCIAL :

20 % HT soit 23,92 % TTC du loyer HT et hors charges de la 1ère année. Pour les baux de 9 ans, frais d'acte en SUS à la charge du locataire.

*(barème applicable à compter du 18/06/2018)*